Image not found or type unknown

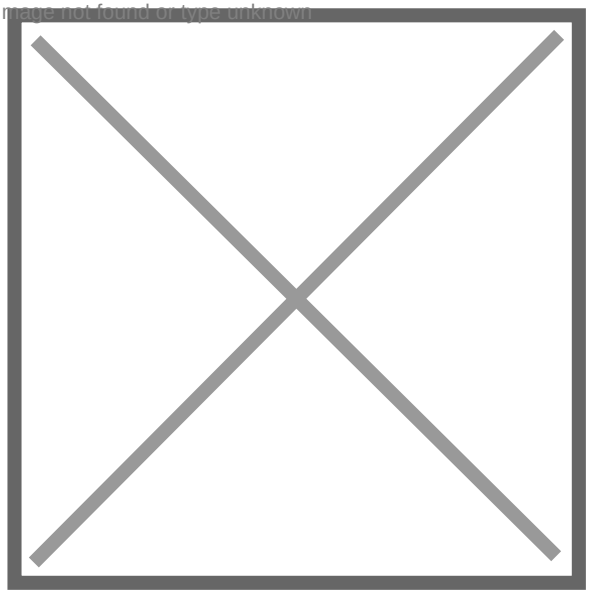

Fin de lapension alimentaire

Par **CAMILLEP**, le **27/02/2008** à **03:42**

Bonjour, je dois une pension alimentaire de 1500 FRS pour mes deux enfants nés en 1981 et 1987 depuis mon divorce a l'amiable (que j'ai réglé en totalité)en 2000;j'ai eu de grosses difficultés financières dont je commence seulement à sortir ce qui fait que je n'ai pas pu régler quelques mois avec l'accord de mon ex épouse qui était au fait de ma situation et avec qui j'entretenait de bons rapports ,elle me permettait de compenser a chaque rentrée d'argent en liquide. Aujourd'hui celle ci me fait une saisie sur salaire d'un montant de 396€ pour régulariser .je ne suis pas d'accord sur le montant mais je n'ai pas beaucoup de preuves de paiement malheureusement. Cet avis est arrivé par fax a ma société.il n'a plus de discussion a l'amiable car elle est avec un nouveau compagnon qui je pense la conseille; or mes enfants sont majeur la plus vieille a 26 ans et travaille depuis l'âge de 20 ans et est en ménage avec un enfant; et le plus jeune a 20 ans et suit des études a Bruxelles (sans mon accord car je lui avait notifié mes difficultés et lui avait confirmé qu'il devait plutôt faire ses études dans la ville de résidence de sa mère ce qui aurait couté moins cher. Ce qui motive donc la demande de mon ex est le remboursement des frais de voiture de mon fils et d'assurance.
Ma question est : Comment faire cesser ses saisies sur salaire et quelle est la prescription s'il y en a une et comment contester le paiement pour ma fille qui est déjà autonome depuis 5 ans.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés